

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 juillet 2010

Présents : M. VIEILLEDENT Michel, Maire. M. COUBES Allain, M. JASSIN Jean-Pierre, Mme PANTEL Guylène, Adjoints.

M. BRESSIEUX Jérôme, Mme CATHEBRAS Mireille, Mme PEDULLA Martine, Mme RABIE Catherine, Mme ROCOPLAN Andrée, M. SEVAJOLS Francis.

Absents excusés : Mme BOUTEILLE Marie-Chantal, M. MOURGUES Fortuné, M. PAULET François, M. PEYRE Jean-Louis, M. SEVAJOLS François.

Mme BOUTEILLE Marie-Chantal a donné procuration à M. BRESSIEUX Jérôme.

M. MOURGUES Fortuné a donné procuration à M. COUBES Allain.

M. PEYRE Jean-Louis a donné procuration à Mme RABIE Catherine.

M. BRESSIEUX Jérôme est élu Secrétaire.

M. le Maire demande en préalable l'inscription à l'ordre du jour les 3 points suivants :

- Marché : réalisation des travaux de rénovation du pont de Montméjean.
- Marché : réalisation des travaux sur la voie communale du Moulin de Pradines.
- Marché : programme de voirie 2010.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Projet de restauration scolaire centrale

M. le Maire présente Mmes CHABALIER Laurence (Directrice de l'école Sainte Ursule) et FANGUIN Isabelle (Présidente de l'OGEC). Celui-ci fait ensuite un compte-rendu de la situation :

N'ayant plus la possibilité de préparer les repas sur les lieux, les représentantes de l'école Sainte Ursule ont recherché un prestataire extérieur pouvant préparer une moyenne de 50 repas par jour pour la cantine scolaire. Suite aux difficultés rencontrées pour trouver une solution, Mmes Chabalier et Fanguin se sont adressées à la Mairie. Par ailleurs, le conseil avait évoqué lors des débats sur la rénovation de l'école publique la possibilité de créer une cuisine centrale pouvant fournir en repas les deux écoles.

Les délais étant très courts, le conseil municipal demande un délai jusqu'aux vacances de Toussaint pour mettre en place cette cuisine centrale. Un premier chiffrage de l'investissement à réaliser au niveau du matériel s'élève à 3780 €.

De plus, les deux parties doivent encore réfléchir aux modalités de mise à disposition d'un personnel salarié de l'OGEC pour remplacer les heures de l'employée communale en charge de la cantine.

Un groupe de travail est immédiatement mis en place pour finaliser le projet de restauration scolaire centrale.

En attendant, les repas seront provisoirement fournis par les restaurants « Les vignes rouges » et « Le vallon ».

Avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de collecte des eaux de pluie du chemin royal à Ispagnac

Le présent avenant a pour objet la répartition des nouveaux horaires suite à la demande de la commune de modifier le dossier PROJET. Cette nouvelle répartition induit une augmentation du forfait de rémunération du cabinet COUËT.

Le conseil approuve cet avenant à l'unanimité.

Dissolution de la régie du centre aéré d'Ispagnac

Cette régie n'ayant plus d'utilité, M. le Percepteur demande au conseil municipal de se prononcer sur sa dissolution. La dissolution est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention au Conseil Général pour le programme de voirie 2010

Le programme prévoit, pour l'année 2010, la réfection de diverses voies communales ainsi que la réparation des chaussées endommagées. A ce titre, le conseil municipal demande au Conseil Général une subvention de 21 774 €. Adopté à l'unanimité.

Demande d'admission en non valeur

L'Inspecteur Trésorier de Florac (Trésor Public) propose de recourir à une admission en non-valeur concernant 3 tiers débiteurs. Les sommes en jeu concernent le paiement de l'EAU et sont de 0,10 €, 0,20€ (erreurs de paiement) et 120,47 € (tiers débiteur introuvable).

Le conseil décide de prononcer cette admission en non-valeur pour un montant total de 120,77 €. Ces sommes seront retirées du budget 2010.

6 voix POUR, 1 ABSTENTION, 5 voix CONTRE. La demande est acceptée.

ADDA Scènes croisées : convention intervention en milieux scolaires

Par cette convention, l'ADDA Scènes croisées s'engage à mettre à la disposition des écoles de la commune un intervenant pour assurer, durant l'année scolaire 2010-2011, un volume de 60 heures de sensibilisation à des activités musicales, chorégraphiques et théâtrales. La commune s'engage pour sa part à prendre en charge une partie du coût des prestations fournies par l'ADDA Scènes croisées, à hauteur de 2 496 €.

La convention est adoptée (1 ABSTENTION).

Convention avec l'Office de Tourisme Florac Ispagnac

Suite au déménagement du local, l'Office de Tourisme de Florac Ispagnac (OTSI) propose une convention spécifique pour l'antenne d'Ispagnac. La présente convention sera signée pour une durée de un an. A l'issue de cette durée, le point sera fait sur le fonctionnement de l'antenne d'Ispagnac.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Proposition de modifications d'horaires d'ouverture de la Poste d'Ispagnac

Afin d'avoir une ouverture continue, LA POSTE propose une réduction journalière de 30 minutes, soit de nouveaux horaires : 9h-12h / 13h30-16h (ou 14h-16h30). Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, CONTRE cette proposition.

Marché : réalisation des travaux de rénovation du pont de Montméjean

La commission d'appel d'offres propose AB SERVICES TRAVAUX pour 48 852,72 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Marché : réalisation des travaux sur la voie communale du Moulin de Pradines

La commission d'appel d'offres propose l'Entreprise CHAPELLE pour 5 370,00 € HT.

La proposition est adoptée. 8 voix POUR, 1 ABSTENTION, 3 voix CONTRE

Marché : programme de voirie 2010

La commission d'appel d'offres propose de faire appel, pour ce programme, à l'entreprise S.R.C. pour 27 730 € HT.

La proposition est adoptée. 5 voix POUR, 5 ABSTENTION, 3 voix CONTRE

Questions diverses :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.